



Allocation logement Plus

Se loger avec
plus de sérénité

Qu'est-ce que l'allocation logement ?

La charge représentée par les frais de logement est élevée pour de nombreux ménages à faibles revenus. L'allocation logement est là pour les aider : il s'agit d'une subvention de l'État pour faire face aux frais d'un logement en location ou en propriété à usage personnel. Elle soutient les ménages à faibles revenus supérieurs au revenu minimum et sert à garantir un logement approprié et adapté aux besoins des familles.

Qu'est-ce que la réforme de l'allocation logement Plus ?

Le 1^{er} janvier 2023, la réforme de l'allocation logement Plus est entrée en vigueur. Le nombre de ménages bénéficiant d'une allocation logement est multiplié par trois. En outre, le montant de l'allocation logement est multiplié par deux en moyenne pour les personnes qui en bénéficiaient jusqu'à présent. Ce qui est nouveau, c'est que du fait de la réforme, l'allocation logement réduit également les frais de chauffage et atténue les charges d'une rénovation nécessaire pour la protection du climat.

Quels sont les avantages de la réforme ?

- L'allocation logement moyenne augmente de 190 euros pour les personnes qui la percevaient jusqu'à présent, pour atteindre un total d'environ 370 euros par mois.
- Un forfait pour les frais de chauffage, échelonné en fonction du nombre de personnes, est introduit.
- La composante climat atténue la charge des frais de logement dans les logements présentant une bonne efficacité énergétique.

Avec l'allocation logement Plus, le ministère fédéral du Logement, de l'Urbanisme et de la Construction (BMWSB) a mis en place un allègement pour de nombreuses personnes à faibles revenus, afin qu'elles ne se retrouvent pas en difficulté à cause de leurs frais de logement. Un grand nombre de citoyennes et de citoyens peut ainsi se loger avec plus de sérénité.

Ai-je droit à une allocation logement ?

En règle générale, les personnes qui ont peu de revenus devraient vérifier leur droit à l'allocation logement. Cela vaut en particulier pour :

- les retraitées et retraités touchant une faible pension
- les familles actives – y compris les familles monoparentales et les couples – à faibles revenus, les travailleuses et travailleurs à bas salaires
- les étudiantes et étudiants, dans la mesure où l'ensemble du ménage n'a pas droit, à la base, au BAföG (bourse de l'enseignement supérieur)
- les résidentes et résidents d'établissements médicalisés

Les personnes qui perçoivent déjà d'autres prestations dans lesquelles les frais de logement sont pris en compte ne peuvent généralement pas bénéficier de l'allocation logement (p. ex. les prestations selon le SGB (Code de législation sociale) II ou le SGB XII, les prestations de base selon la loi sur les demandeurs d'asile ou le Schüler-BAföG (bourse pour les écoliers), le BAföG ou l'aide à la formation professionnelle).

Important : les enfants vivant dans des ménages bénéficiant de l'allocation logement ont en outre droit à des prestations au titre du « Bildungs- und Teilhabepaket » (ensemble de mesures pour la formation et la participation).

Où puis-je vérifier si j'ai droit à l'allocation logement ?

Vous voulez vérifier si vous avez droit à l'allocation logement ? Le calculateur d'allocation logement sur Internet donne, en toute simplicité, une première orientation.

www.bmwsb.bund.de/wohngeldrechner

Important : votre droit à l'allocation logement peut être calculé à titre ferme par l'autorité compétente en matière d'allocation logement.



Vous aussi, vous pouvez demander
l'allocation logement Plus.
C'est votre bon droit !

Comment demander l'allocation logement ?

Comme pour toute prestation de soutien de l'État, une demande d'allocation logement doit être déposée auprès de l'autorité locale compétente. Il s'agit de la « Wohngeld-behörde » (autorité chargée de l'allocation logement) de votre administration communale, municipale ou d'arrondissement. De nombreux länder proposent déjà la demande en ligne sur leur site Internet. Cherchez « Wohngeld » (allocation logement) sur le site <https://verwaltung.bund.de/>.

Vous y trouverez un aperçu et l'autorité compétente dans chaque land.

Les ménages qui bénéficient déjà de l'allocation logement perçoivent automatiquement l'allocation logement Plus augmentée sans avoir à faire de demande particulière. Dans ces cas, une demande n'est nécessaire qu'à l'expiration de la période d'octroi en cours.

De quels documents ai-je besoin ?

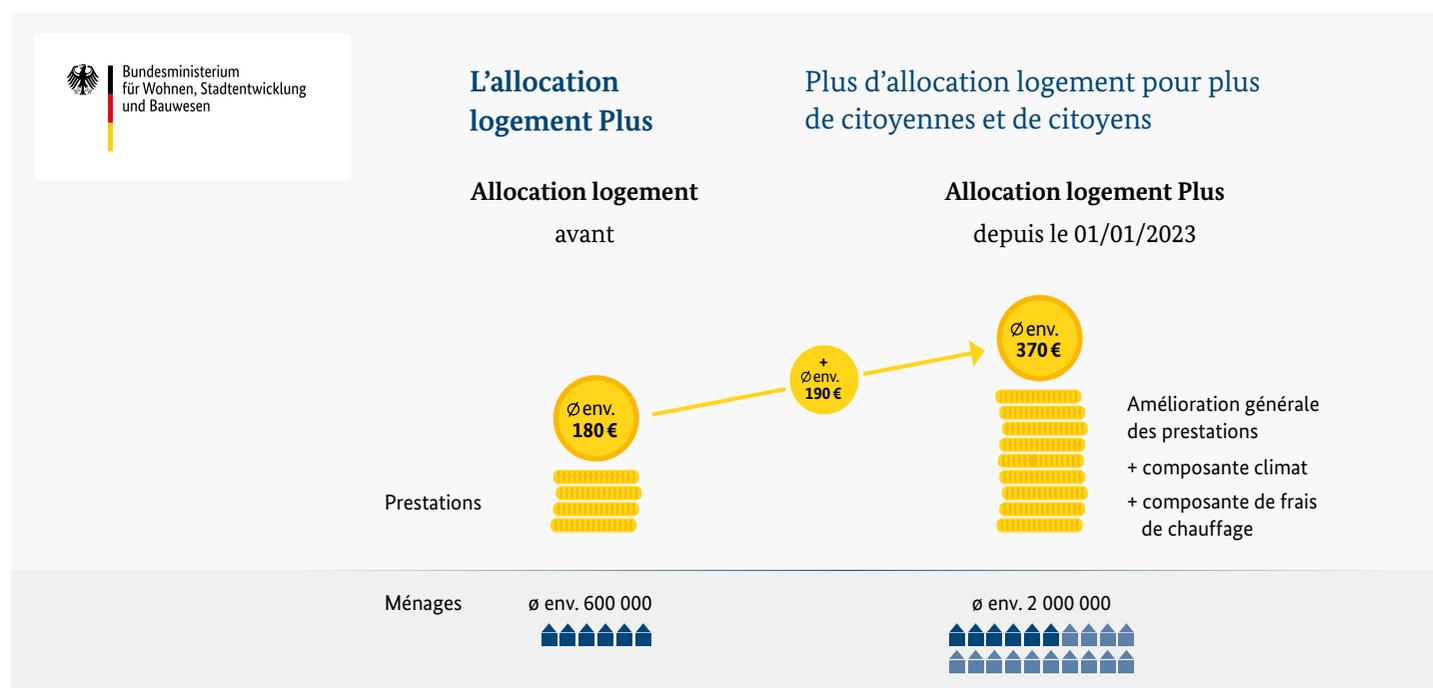
Pour demander l'allocation logement, vous avez notamment besoin des documents suivants :

- Demande d'allocation logement
- Justificatif de frais de logement
- Justificatif de revenus (p. ex. bulletin de salaire, avis de pension)

En fonction de votre situation de vie, d'autres justificatifs peuvent éventuellement s'y ajouter.

Où et comment puis-je obtenir d'autres conseils ?

Des informations sur l'allocation logement Plus sont disponibles sur Internet à l'adresse : bmwsb.bund.de/wohngeld-plus. En outre, de nombreuses associations sociales et communes ont mis en place des services de conseil et fournissent des informations.



Mentions légales

Éditeur

Bundesministerium für Wohnen, Stadtentwicklung und Bauwesen
(Ministère fédéral du Logement, de l'Urbanisme et de la Construction),
10117 Berlin
Internet : www.bmwsb.bund.de/wohngeld-plus

Mise à jour

Mars 2023

La présente publication est éditée par le gouvernement fédéral dans le cadre de ses activités de relations publiques. Elle est distribuée gratuitement et n'est pas destinée à la vente. Elle ne peut être utilisée à des fins de publicité électorale ni par les partis, ni par les personnes effectuant de la publicité électorale ou les agents électoraux pendant une campagne électorale. Cela vaut pour les élections législatives, régionales et municipales ainsi que pour les élections au Parlement européen.